



Communiqué

Adoption du projet de loi 70

Un recul majeur pour les droits des personnes assistées sociales du Québec

Montréal, le 10 novembre 2016. – Le gouvernement persiste et signe. Il lui aura finalement fallu un an pour imposer le projet de loi 70 à la société québécoise. Dorénavant, les personnes qui feront une première demande d'aide sociale à vie pourront, si elles ne répondent pas aux exigences du programme Objectif emploi, se faire couper jusqu'à 224 \$ sur leur prestation de base. Il s'agit d'un recul majeur pour les droits des personnes assistées sociales.

Aujourd'hui, tout le Québec devrait avoir honte de ce gouvernement qui appauvrit des centaines, voire des milliers de prestataires. 623 \$ par mois, ça ne se coupe pas! En fait, ça ne suffit déjà pas à couvrir la moitié des besoins essentiels.»

Rappelons que, pour faire adopter le projet de loi 70, le gouvernement a dû mépriser les rappels à l'ordre de la Protectrice du citoyen, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, de toutes les centrales syndicales québécoises, de 300 professeurEs et chargéEs de cours universitaires, du mouvement des femmes et du mouvement communautaire, incluant les groupes travaillant en employabilité. Le ministre François Blais a systématiquement opposé une fin de non-recevoir aux avis et recommandations de toutes ces personnes et organisations.

La suite des choses

Même si le projet de loi 70 est maintenant adopté, le RGPAQ continuera de lutter pour que le règlement visant la mise en application de la loi soit le moins cruel possible pour les personnes assistées sociales.

Plusieurs éléments restent à confirmer et les deux principaux sont sans contredit la possibilité de retenue du chèque et le montant des pénalités pour les personnes qui ne seront pas en mesure de participer de façon satisfaisante au programme Objectif emploi ou qui ne respecteront pas leurs engagements. C'est indécent de retenir le seul revenu disponible de personnes déjà en situation plus que précaire. C'est une atteinte injustifiable aux droits humains.

Le RGPAQ est un organisme voué à la promotion et au développement de l'alphabétisation populaire et des groupes populaires en alphabétisation ainsi qu'à la défense des droits des adultes peu alphabétisés. Il partage avec l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome la vision d'une société juste, égalitaire et démocratique.

Information : Denis Chicoine - 514 789-0505 poste 28